



Commission  
européenne



# CASP2022

Activités coordonnées en matière  
de sécurité des produits



Évaluation et gestion  
des risques



Rapport  
final

# Table des matières

Table des matières	2
Liste des abréviations	2
Résumé	3
<b>Partie 1</b>	
1. Aperçu de l'activité «Évaluation et gestion des risques»	4
1.1. Introduction et principaux objectifs	4
1.2. Présentation des autorités de surveillance du marché participantes	4
2. Principales activités et résultats	5
2.1. Portée de l'activité	5
2.2. Approche de travail	6
2.3. Identification des solutions et élaboration des outils et des éléments livrables	8
3. Conclusions et recommandations	11
3.1. Conclusions générales	11
3.2. Recommandations pour les autorités nationales	11
<b>Partie 2</b>	
1. En quoi consiste CASP?	12
Rôles et responsabilités	
2. Plan de travail des activités horizontales	13
3. Aperçu de l'approche des activités horizontales	14

## Liste des abréviations

ABRÉVIATION	DESCRIPTION
AH	Activité horizontale
ASM	Autorité de surveillance du marché
CASP	Activités coordonnées en matière de sécurité des produits
CE	Commission européenne
DG JUST	Direction générale de la justice et des consommateurs de l'Union européenne
EEE	Espace économique européen
EGR	Évaluation et gestion des risques
IM	Réunion intermédiaire
KoM	Réunion de lancement
MS	État(s) membre(s)
RAG	Lignes directrices d'évaluation des risques
Safety Gate	Système d'alerte rapide de l'UE pour les produits non alimentaires dangereux
UE	Union européenne

# Résumé

## Objectifs

Les projets d'activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) 2022 sont conçus pour faciliter la collaboration entre toutes les autorités de surveillance du marché de l'Union européenne / de l'Espace économique européen afin de renforcer la sécurité des produits mis sur le marché unique européen. L'activité horizontale CASP2022 «Évaluation et gestion des risques» (EGR) s'appuie sur les travaux antérieurs et vise à fournir des outils et des solutions pratiques pour relever les nouveaux défis en matière d'EGR. Cette année, l'accent a été mis sur l'élaboration de stratégies efficaces d'évaluation et de gestion tactique des risques.

## Résultats

- 1. Document d'orientation portant sur la prise de décision fondée sur le risque concernant des mesures d'exécution ciblées applicables aux produits dangereux.** Document d'orientation sur les risques et les moyens d'identifier et de faire face à ceux qui apparaissent sur le marché de l'UE.
- 2. Document d'orientation sur les méthodes d'analyse, les outils et les bases de données.** Document d'orientation proposant un ensemble d'outils et de conseils pratiques à l'intention des ASM sur les méthodes d'analyse, les outils et les bases de données pour la détection et la gestion des produits dangereux et risques émergents.
- 3. Compilation d'études de cas.** Une sélection de quatre études de cas à inclure dans le document d'orientation portant sur la prise de décision fondée sur le risque concernant des mesures d'exécution ciblées applicables aux produits dangereux.

## Conclusions et recommandations

Les ASM sont confrontées à la difficulté de hiérarchiser les actions et de se concentrer sur des produits spécifiques en raison du grand nombre de produits disponibles sur le marché unique. Afin d'optimiser les ressources, **il est essentiel d'adopter une approche stratégique fondée sur le risque afin que les efforts puissent s'axer sur les produits les plus préoccupants pour la santé et la sécurité des consommateurs.** Cette démarche contribue à atténuer les risques et à prévenir les problèmes de sécurité avant qu'ils ne portent atteinte aux consommateurs, en plus de garantir que les ASM se concentrent sur les problèmes les plus urgents. La cohérence de l'analyse du marché et de l'évaluation des risques est importante à l'heure d'assurer une collaboration efficace entre les ASM et revêt une importance particulière pour faire face aux risques émergents. Les ASM doivent adopter une approche proactive pour identifier les tendances émergentes et les menaces futures, qui promeut la confiance des consommateurs et une concurrence loyale sur le marché.

### Recommandations pour les autorités nationales

- **Anticipez les tendances du marché** pour détecter les produits dangereux et les risques émergents avant qu'ils ne se répandent.
- **Accordez la priorité aux interventions les plus efficaces** en concentrant vos ressources sur les risques les plus susceptibles de causer des dommages, ou qui auraient les conséquences les plus graves s'ils se produisaient.
- **Utilisez l'approche en sept étapes de l'EGR** pour structurer la manière d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques.

# 1. Aperçu de l'activité «Évaluation et gestion des risques».

## 1.1. Introduction et principaux objectifs

Les ASM sont confrontées à de nouveaux défis en matière de surveillance du marché en raison de l'essor du commerce électronique, de l'introduction de nouveaux produits, de l'utilisation de nouvelles technologies et des importations directes en provenance de pays en dehors du marché unique de l'UE. Tous ces facteurs engendrent une complexité et des coûts accrus. Afin de relever ces nouveaux défis, il est nécessaire d'adopter une approche commune qui permette de reconnaître les tendances et prendre des mesures préventives. La collaboration entre l'industrie, les régulateurs, les organisations de consommateurs et les ASM est essentielle pour garantir la sécurité et la qualité des produits mis sur le marché.

L'activité «EGR» du CASP2022 formule des **lignes directrices à l'intention des ASM qui visent à aider ces dernières à prendre des décisions éclairées en utilisant la prise de décision fondée sur le risque, des études de cas et des méthodes d'analyse**. Cet exercice stratégique permet aux ASM de se concentrer en priorité sur la grande quantité de produits entrant sur le marché et sur les problèmes aux conséquences les plus graves s'ils venaient à se produire, ce qui leur permet de maximiser l'effet des mesures d'exécution et d'éviter des processus de gestion des risques coûteux.

L'activité «EGR» de 2022 a été conçue sur la base des résultats des années précédentes<sup>1</sup>.

CASP2019	CASP2020	CASP2021
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration de modèles pour six catégories de produits à télécharger dans l'outil RAG (Lignes directrices d'évaluation des risques)</li> <li>Élaboration de scénarios de réalisation d'une évaluation des risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration de modèles pour sept catégories de produits</li> <li>Lignes directrices sur l'estimation des probabilités</li> <li>Lignes directrices établissant les principes d'une bonne gestion des risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Document d'orientation sur les risques qui posent le plus de problèmes en termes d'évaluation (sur la base du retour d'information des ASM)</li> <li>Document d'orientation sur les stratégies permettant de relever les défis de la gestion des risques</li> </ul> <p><i>Ces deux documents d'orientation ont été élaborés sur la base des résultats d'ateliers de résolution de cas.</i></p>

L'activité s'est concentrée sur le renforcement des capacités stratégiques des ASM et les a aidées à orienter leurs ressources organisationnelles limitées vers les interventions les plus efficaces. L'activité a aidé les ASM à identifier les produits/secteurs/opérateurs économiques potentiellement dangereux et leur a montré comment hiérarchiser ces différents risques. En particulier, l'activité poursuivait les objectifs suivants:

- développer une méthodologie commune, sous la forme d'une approche en sept étapes, sur la manière de réaliser l'EGR

et de déterminer les domaines d'intervention à l'aune des besoins et des intérêts des ASM;

- mieux comprendre les atouts et les défis des ASM nationales;
- élaborer des documents d'orientation sur la prise de décision fondée sur le risque et sur les méthodes d'analyse, les outils et les bases de données;
- discuter et élaborer une série d'études de cas fondées sur l'expertise spécifique de l'expert technique et des ASM participant à l'activité «EGR».

## 1.2. Présentation des autorités de surveillance du marché participantes

Au total, six ASM de six États membres ont participé à l'AH «EGR», comme illustré ci-dessous.

Tableau 1 - ASM participantes

ÉTAT	ASM
Belgique	Service public fédéral Économie – Direction générale de la Qualité et de la Sécurité
Chypre	Département de l'inspection du travail, ministère du travail, de la protection sociale et de l'assurance sociale
Finlande	Agence finlandaise de la sécurité et des produits chimiques (Tukes)
Irlande	Commission de la concurrence et de la protection des consommateurs
Slovénie	Inspection du marché de la République de Slovénie
Tchéquie	Ministère de l'Industrie et du Commerce

<sup>1</sup> Ceux-ci peuvent être consultés via le [CASP SharePoint](#)

## 2. Principales activités et résultats

### 2.1. Portée de l'activité

Cette année, l'**activité «EGR»** avait pour but de mettre en place **une approche structurée et à concevoir des outils** permettant de déterminer et de gérer les **risques émergents** dans le contexte de l'évolution rapide des tendances du marché, de la nouvelle législation et de la raréfaction des ressources. L'activité visait également à identifier **les tendances communes et à mettre en place des méthodes** permettant aux ASM de prendre des mesures de précaution face aux risques émergents. Des études de cas et des données pertinentes ont été utilisées pour étayer l'activité. Globalement, l'objectif était d'élaborer ou d'identifier:

- **des orientations d'experts et des données probantes** sur la prise de décision fondée sur le risque concernant des mesures d'exécution ciblées applicables aux produits dangereux;
- **des outils d'analyse et des bases de données** permettant de détecter les produits dangereux et les risques émergents;
- **des méthodes d'analyse** que les autorités peuvent utiliser pour détecter efficacement les produits dangereux et les risques émergents;
- **des critères de référence et des techniques** pour les contrôles fondés sur une méthodologie commune d'analyse des risques;

- les **paramètres/indicateurs des profils de risque** en ce qui concerne le contrôle des produits entrant sur le marché de l'UE.

Les éléments livrables du contrat suivants liés à l'activité ont été définis:

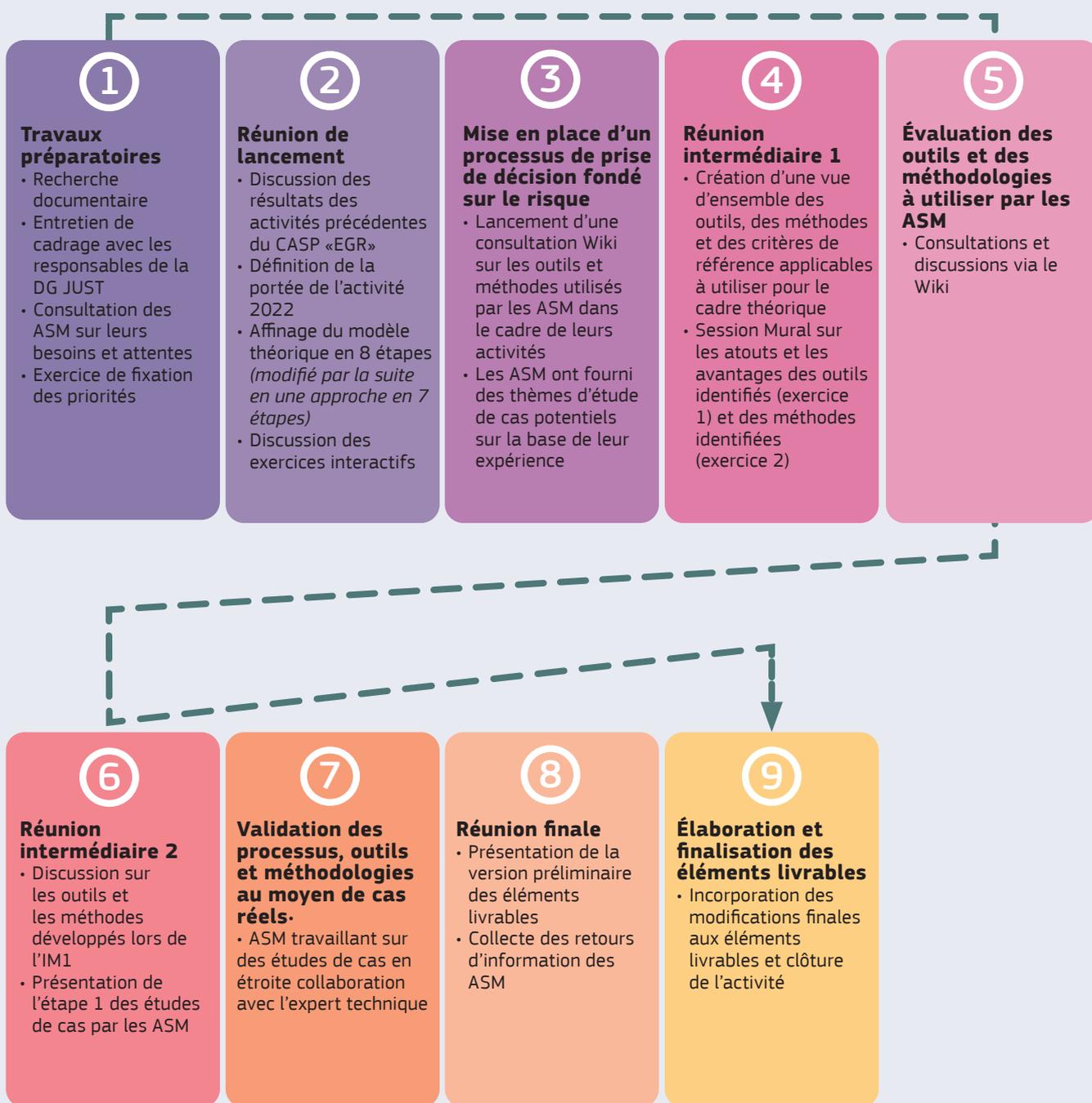
- l'élaboration d'un **document d'orientation sur l'évaluation et la gestion des risques du CASP2022 portant sur la prise de décision fondée sur le risque concernant des mesures d'exécution ciblées applicables aux produits dangereux;**
- l'élaboration d'un **document d'orientation sur l'évaluation et la gestion des risques du CASP2022 sur les méthodes d'analyse, les outils et les bases de données permettant de détecter les nouveaux produits dangereux et les risques;**
- **la compilation des études de cas à inclure dans le document d'orientation portant sur la prise de décision fondée sur le risque concernant des mesures d'exécution ciblées applicables aux produits dangereux.**



## 2.2. Approche de travail

L'élaboration des études de cas et des documents d'orientation s'est déroulée en étroite collaboration avec les ASM afin de garantir que les discussions sur les défis et les solutions potentielles sont en phase avec leurs priorités et répondent à leurs besoins. L'approche est détaillée dans la figure ci-dessous.

Figure 1 - Vue d'ensemble de l'approche



Les travaux effectués sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 - Résumé de l'activité du CASP2022 «EGR»

### Avant l'activité

- L'équipe du projet a mené des recherches documentaires approfondies.
- Un entretien de cadrage a eu lieu avec les fonctionnaires de la direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne (DG JUST).
- Une enquête et des exercices de définition des priorités ont été réalisés en vue de déterminer:
  - Les compétences, les profils, les ressources et les connaissances des ASM concernant les activités «EGR» antérieures;
  - les défis, les attentes et les besoins;
  - les sources de données actuelles, les outils et les méthodes utilisés par les ASM dans le cadre de l'EGR.

### Réunion de lancement

- Discussion des résultats des activités précédentes du CASP «EGR» (2019-2021) et définition plus approfondie de la portée de l'activité CASP «EGR» 2022.
- Une discussion s'ensuit sur l'affinage de l'approche de l'activité de cette année:
  - présentation d'une approche en sept étapes et des questions directrices sous-jacentes;
  - vote des ASM sur les étapes à privilégier et décision de concentrer leurs efforts sur les deux blocs de départ et d'arrivée.
- explications des différents exercices interactifs.
- identification des points forts et des points faibles des ASM.
- examen de la méthodologie d'identification et de hiérarchisation des risques.
- organisation de sessions interactives sur les défis, les meilleures pratiques et les retours d'information des ASM.

### Entre la réunion de lancement et la réunion intermédiaire 1

- Les ASM ont été encouragées à participer à deux consultations Wiki:
  - l'une sur les outils et méthodes utilisés par les ASM pour chacune des quatre phases de l'approche en sept étapes sur laquelle porte l'activité «EGR»;
  - l'autre invitant les ASM à fournir des thèmes d'étude de cas potentiels et, en particulier, à mettre en évidence les principaux risques émergents sur la base de l'expérience du responsable de la surveillance du marché. Dans un deuxième temps, les outils, méthodes et approches stratégiques ayant fait l'objet des discussions ont été appliqués aux études de cas sélectionnées.

### Réunion intermédiaire 1

- Présentation des quatre étapes clés de la méthodologie, y compris:
  - une vue d'ensemble des outils et des méthodes à utiliser dans chacune des quatre phases clés de l'EGR;
  - une liste des critères de référence à utiliser;
  - une démonstration pratique du modèle à l'aide d'une étude de cas sur les hoverboards.
- Une session Mural interactive visant à identifier les lacunes/faiblesses, les atouts et les avantages des outils identifiés (exercice 1) et des méthodes identifiées (exercice 2).
- Études de cas sélectionnées conformément à la contribution des ASM:
  - les risques émergents qui méritent une attention particulière;
  - les secteurs présentant les risques les plus élevés.
- Définition plus approfondie de la méthodologie/l'approche.
- Trois études de cas ont été sélectionnées pour faciliter le test et la mise en œuvre de l'approche.
- La méthode de travail a été décidée (approche mixte: en fonction du risque, du secteur et du produit).

### Entre la réunion intermédiaire 1 et la réunion intermédiaire 2

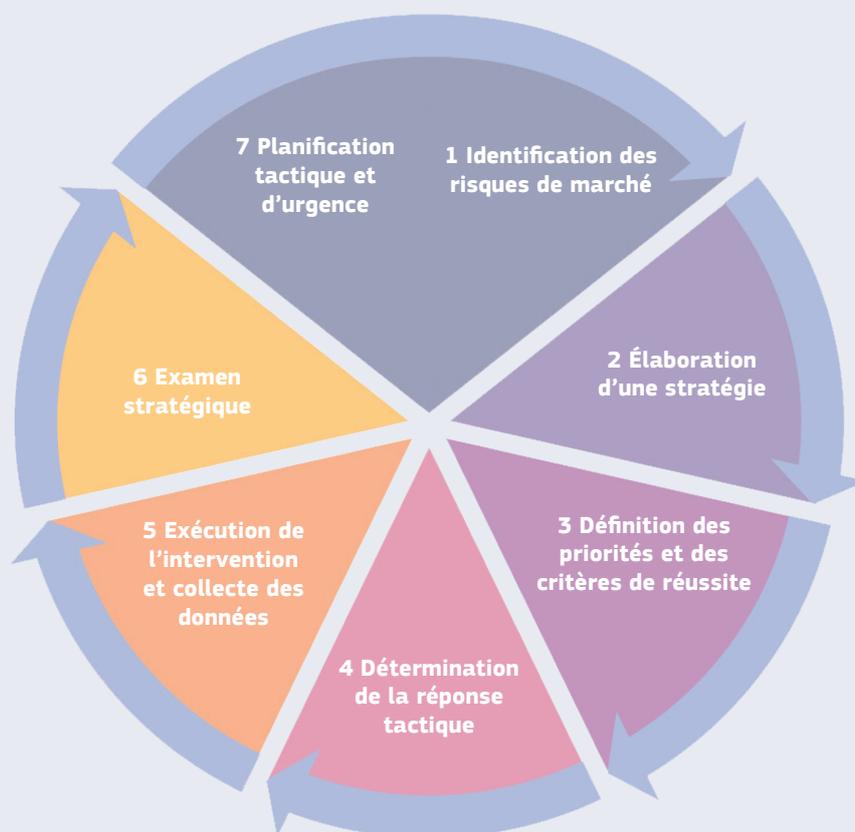
- Les ASM ont rejoint des groupes spécifiques en fonction de leurs intérêts et de leur expertise, et le contractant a entamé son travail sur les études de cas en publiant des lignes directrices sur la manière de mener à bien l'étape 1 de la méthodologie, à savoir l'identification des risques de marché.

<p><b>Réunion intermédiaire 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation de la liste des outils, des méthodes et des critères de référence qui a été compilée.</li> <li>Les ASM ont présenté leur application de la première étape de la méthodologie I dans leurs études de cas respectives.</li> </ul>
<p><b>Entre la réunion intermédiaire 2 et la réunion finale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite de la réalisation des étapes 2 à 4 des études de cas.</li> <li>Élaboration de la version préliminaire des éléments livrables.</li> </ul>
<p><b>Réunion finale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'approche de la finalisation des éléments livrables a été présentée, qui expliquait notamment la raison du passage de huit à sept étapes dans l'approche de la gestion efficace des risques émergents.</li> <li>Les ASM ont fait part de leurs commentaires sur l'utilisation future des éléments livrables au sein de leur organisation.</li> </ul>
<p><b>Après la réunion finale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les ébauches de documents d'orientation et les études de cas élaborées ont été partagées via le Wiki.</li> <li>Les ASM ont eu l'occasion de faire part de leurs réactions et de leurs commentaires sur les éléments livrables, ainsi que sur les résultats et les conclusions de l'activité.</li> </ul>

### 2.3. Identification des solutions et élaboration des outils et des éléments livrables

Une **approche en sept étapes** a été élaborée, qui peut être utilisée pour réaliser une EGR stratégique.

Figure 2 - Étapes de l'EGR stratégique



Tout au long de l'activité, l'accent a été mis sur les deux premières et les deux dernières étapes, quatre au total, sur la base de la décision des ASM. L'expert technique a guidé les ASM dans l'exécution des quatre étapes et dans la collecte des données pertinentes pour les études de cas par le biais du Wiki.

ÉTAPE	DESCRIPTION ET LIGNES DIRECTRICES
<b>1. Identification des risques de marché</b>	<p>Comment les risques de marché sont-ils identifiés et quelle méthodologie peut-on utiliser? La disponibilité des données ne suffit pas. Les renseignements se fondent sur les données et donnent des précisions sur les stratégies viables à mettre en œuvre. Comment les données sont-elles transformées en renseignements? La valeur et la fiabilité des données doivent d'abord être évaluées.</p> <p><b>Lignes directrices:</b> Chaque participant a été chargé d'évaluer les risques sur son marché national par rapport au produit spécifique qui lui a été attribué en les comparant à l'aune d'une série de critères.</p>
<b>2. Élaboration d'une stratégie</b>	<p>Une stratégie est simplement une déclaration de haut niveau sur les objectifs à atteindre. Il est essentiel de définir clairement la stratégie afin que des mesures quantifiables puissent être utilisées pour déterminer si les objectifs fixés sont atteints ou non.</p> <p><b>Lignes directrices:</b> En ce qui concerne l'étape 2, il a été demandé aux ASM d'élaborer une réponse stratégique et tactique pour faire face aux risques identifiés et de partager leur avis avec l'équipe de projet (c'est-à-dire l'analyse du risque en question et sa gestion potentielle; la collecte des informations nécessaires pour prendre une décision stratégique sur la priorisation et les ressources nécessaires pour atteindre le résultat souhaité; les décisions tactiques potentielles à prendre).</p>
<b>3. Définition des priorités et des critères de réussite</b>	<p>Une fois tous les profils examinés et les profils «prioritaires» sélectionnés, ceux-ci servent de base à la planification stratégique. Les profils de renseignement sont des analyses de risque comparatives de secteurs du marché, de groupes d'opérateurs économiques ou d'opérateurs économiques individuels ou encore de types de produits. Ils servent de base à la comparaison et à la hiérarchisation des activités sur la base d'une analyse des risques fondée sur des données. La somme des profils prioritaires constituera le problème à traiter, mais elle comprendra également les mesures permettant d'évaluer le succès ou l'échec. En d'autres termes, ce à quoi ressemblera la «solution» au problème.</p>
<b>4. Détermination de la réponse tactique</b>	<p>L'étape suivante consiste à déterminer les options pour la réponse tactique des personnes chargées de la surveillance du marché sur le terrain, qui utiliseront généralement la hiérarchie de contrôle standard qui sous-tend l'activité de gestion des risques. La hiérarchie de contrôle stipule que la première étape de la gestion des risques doit consister à essayer d'éliminer le danger (étape 1) et, à défaut, à le maîtriser (étape 2). Cette opération peut être réalisée en réduisant l'exposition à la partie dangereuse. Si le danger ne peut être éliminé ou maîtrisé, des avertissements ou des instructions peuvent être utilisés (étape 3), ce qui aura une incidence sur l'exposition au risque.</p>
<b>5. Exécution de l'intervention et collecte des données</b>	<p>Une fois que la réponse tactique la plus appropriée à un risque de marché identifié et hiérarchisé a été choisie, certaines mesures (quantitatives et qualitatives) doivent être mises en place pour déterminer l'efficacité de cette action, qui peut être utilisée pour déterminer à quel stade de l'action le risque identifié a été géré de manière adéquate.</p>
<b>6. Examen stratégique</b>	<p>Il est également nécessaire d'examiner la stratégie de temps à autre. Les objectifs fixés sont-ils les bons? Ces objectifs sont-ils atteints? L'approche tactique était-elle correcte? Une autre approche aurait-elle pu permettre d'obtenir les mêmes résultats avec moins d'efforts?</p> <p><b>Lignes directrices:</b> L'étape 3 des études de cas consistait à élaborer un éventuel plan d'examen stratégique et de reformulation. Après le déploiement des interventions tactiques fondées sur l'étape 2 (voir ci-dessus), les ASM, guidées par l'expert technique, ont dû examiner l'évolution du risque (le cas échéant) et les critères permettant de quantifier le succès ou l'échec de ces mesures. Le cas échéant, l'objectif stratégique, la méthode de mesure ou les tactiques utilisées ont été adaptés. Un examen final des interventions tactiques a été effectué en vue de futures évaluations stratégiques.</p>
<b>7. Planification tactique et d'urgence</b>	<p>Les préparatifs suffisants visant à adapter la stratégie à l'évolution rapide des tendances du marché ont-ils été faits? Un plan d'urgence approprié a-t-il été mis en place?</p> <p><b>Lignes directrices:</b> L'expert technique a guidé les ASM dans la dernière étape de la méthodologie, à savoir la détermination de l'approche la plus efficace et la plus économe en ressources pour atteindre l'objectif stratégique. Les ASM devaient établir des plans d'urgence et adapter leur stratégie en conséquence sur la base de scénarios théoriques qui perturbent considérablement la situation initiale du marché et leurs stratégies d'origine.</p>

L'exercice de cette année a débouché sur l'élaboration de trois éléments livrables:

### 1. Document d'orientation portant sur la prise de décision fondée sur le risque concernant des mesures d'exécution ciblées applicables aux produits dangereux

Le document d'orientation sur la **prise de décision fondée sur le risque** comporte un chapitre sur les différents types de risques et de dangers, un chapitre sur l'importance de la prise de décision fondée sur le risque pour déployer des mesures d'exécution ciblées, un chapitre sur les risques émergents sur le marché de l'UE et un dernier chapitre qui s'articule autour de l'analyse des études de cas élaborées au cours de l'activité de cette année (voir *Tableau 3*).

Ce document d'orientation a été élaboré pour permettre aux ASM de relever les défis communs identifiés:

- des offres de produits qui évoluent rapidement en fonction des nouvelles tendances du marché;
- les nouvelles exigences législatives;
- la raréfaction des ressources.

Contrairement aux années précédentes, cette édition visait à mettre en évidence les tendances communes et à proposer des méthodes normalisées afin que les ASM puissent prendre des mesures de précaution harmonisées. La particularité de l'activité de cette année réside dans l'accent mis sur le niveau stratégique de l'EGR.

### 2. Document d'orientation sur les méthodes d'analyse, les outils et les bases de données permettant de détecter les nouveaux produits dangereux et les risques

Le document d'orientation sur les **méthodes d'analyse, les outils et les bases de données** comporte un chapitre introductif expliquant l'EGR, un deuxième chapitre consacré aux

différentes étapes de l'évaluation et de la gestion stratégiques des risques, et un troisième chapitre portant sur quatre outils, méthodes et bases de données pertinents pour ces sept étapes.

Il vise à fournir des outils pratiques pour aider les ASM à résoudre les problèmes actuels qui ont également été rencontrés dans le passé ainsi qu'à renforcer les points d'apprentissage recueillis à partir des meilleures pratiques.

Au cours de l'activité, les pratiques existantes et les défis quotidiens des ASM ont été définis afin de s'assurer que les futurs documents répondraient à leurs besoins. Des exercices sur les pratiques existantes, l'étalonnage des performances, les défis et les impacts ont été organisés (sur la base de l'expérience des ASM dans leur travail quotidien de surveillance du marché).

### 3. Compilation des études de cas sur les risques à inclure dans le document d'orientation portant sur la prise de décision fondée sur le risque concernant des mesures d'exécution ciblées applicables aux produits dangereux

La compilation des études de cas vise à fournir aux ASM une série d'exemples concrets d'application du modèle théorique tiré du deuxième chapitre du document d'orientation sur les méthodes d'analyse, les outils et les bases de données permettant de détecter les produits dangereux et les risques émergents.

Au cours de l'activité, les ASM ont travaillé à l'application de l'approche en sept étapes en relation avec des études de cas réels. Les ASM ont voté sur les principaux risques émergents et les secteurs présentant les risques les plus élevés et ont proposé des produits spécifiques qui constitueraient des études de cas pertinentes, ce qui a entraîné la création de groupes de mini-projets détaillés dans le tableau ci-dessous. En outre, à la fin de l'activité, l'expert technique a préparé une quatrième étude de cas sur des produits dotés de logiciels intégrés susceptibles d'être piratés.

Tableau 3 - Études de cas sélectionnés

	CAS 1	CAS 2	CAS 3	CAS 4
Produit	Attaches-sucettes pour bébé	Néocubes	Appareils intelligents	Appareils intelligents dotés de logiciels intégrés susceptibles d'être piratés
Secteur	Articles de puériculture et équipements pour enfants	Jouets (même s'ils ne sont pas commercialisés en tant que tels)	Appareils et équipements électriques	Jouets intelligents
Type de risque	Étouffement	Étouffement; lésions internes	Mécanique; surchauffe	Vie privée; sécurité
Groupes	Irlande; Finlande	Belgique	Slovénie; Tchèque; Chypre	Expert technique et contractant

## 3. Conclusions et recommandations

### 3.1. Conclusions générales

Les ASM sont confrontées à un défi de taille lorsqu'il s'agit de déterminer les priorités en matière de sécurité des produits et d'actions de mise en œuvre, en raison du grand nombre de produits commercialisés au sein du marché unique. Afin d'optimiser leurs ressources et de maximiser leur impact, il est important que les ASM adoptent une approche stratégique, fondée sur le risque, qui se concentre sur les interventions hautement prioritaires. Cette approche contribue à prévenir les problèmes de sécurité avant qu'ils ne portent atteinte aux consommateurs, à atténuer les risques une fois ceux-ci identifiés et à garantir que les ASM se concentrent sur les problèmes les plus urgents.

Afin de collaborer efficacement et de faire face aux risques émergents, il est essentiel de procéder à une analyse de marché et à une évaluation des risques cohérentes. Les ASM doivent adopter une attitude proactive en termes d'identification des tendances émergentes et des menaces futures afin de préserver la confiance des consommateurs et de garantir une concurrence loyale sur le marché. En utilisant une approche axée sur les données et fondée sur le risque, les ASM peuvent s'assurer de prendre les mesures les plus efficaces pour promouvoir la sécurité des produits et l'équité sur le marché.

### 3.2. Recommandations pour les autorités nationales

Les recommandations suivantes sont le fruit des discussions tenues au cours de l'activité.

- **Anticipez les tendances du marché.** En surveillant de près le marché, les ASM peuvent détecter les produits dangereux et les risques émergents avant qu'ils ne se répandent. Cette démarche permet d'agir rapidement pour résoudre ces problèmes, ce qui permet d'éviter les dommages aux consommateurs et les conséquences négatives.
- **Accordez la priorité aux interventions les plus efficaces.** Une fois les risques potentiels identifiés, il est important de hiérarchiser les interventions et les mesures les plus efficaces pour y faire face. Cela signifie accorder la priorité aux interventions les plus efficaces en concentrant vos ressources sur les risques les plus susceptibles de causer des dommages, ou qui auraient les conséquences les plus graves s'ils se produisaient.
- **Utilisez l'approche en sept étapes pour l'évaluation et la gestion des risques.** Il s'agit d'une approche structurée de l'identification, de l'évaluation et de la gestion des risques. En suivant un processus rigoureux et fondé sur des données probantes, les ASM peuvent s'assurer que leurs efforts de gestion des risques sont bien étayés et efficaces.
- **Les ASM doivent travailler en étroite collaboration avec d'autres autorités.** Les ASM jouent un rôle essentiel à l'heure de garantir la sécurité des produits. Afin de favoriser l'efficacité et l'efficience, il est important qu'elles travaillent en étroite collaboration avec d'autres autorités compétentes, telles que les autorités chargées des marchés, les autorités policières et les services de douanes.



# 1. En quoi consiste CASP?

Les activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) permettent aux autorités de surveillance du marché des pays de l'Union européenne / Espace économique européen de coopérer et de renforcer la sécurité des produits placés sur le marché unique.

## CASP2022 comprend quatre activités horizontales et six activités spécifiques aux produits.

Les **activités horizontales** offrent aux autorités de surveillance du marché un forum pour échanger des idées et des bonnes pratiques. Sous la direction d'un expert technique, elles élaborent des approches, des procédures et des outils pratiques communs pour la surveillance du marché.



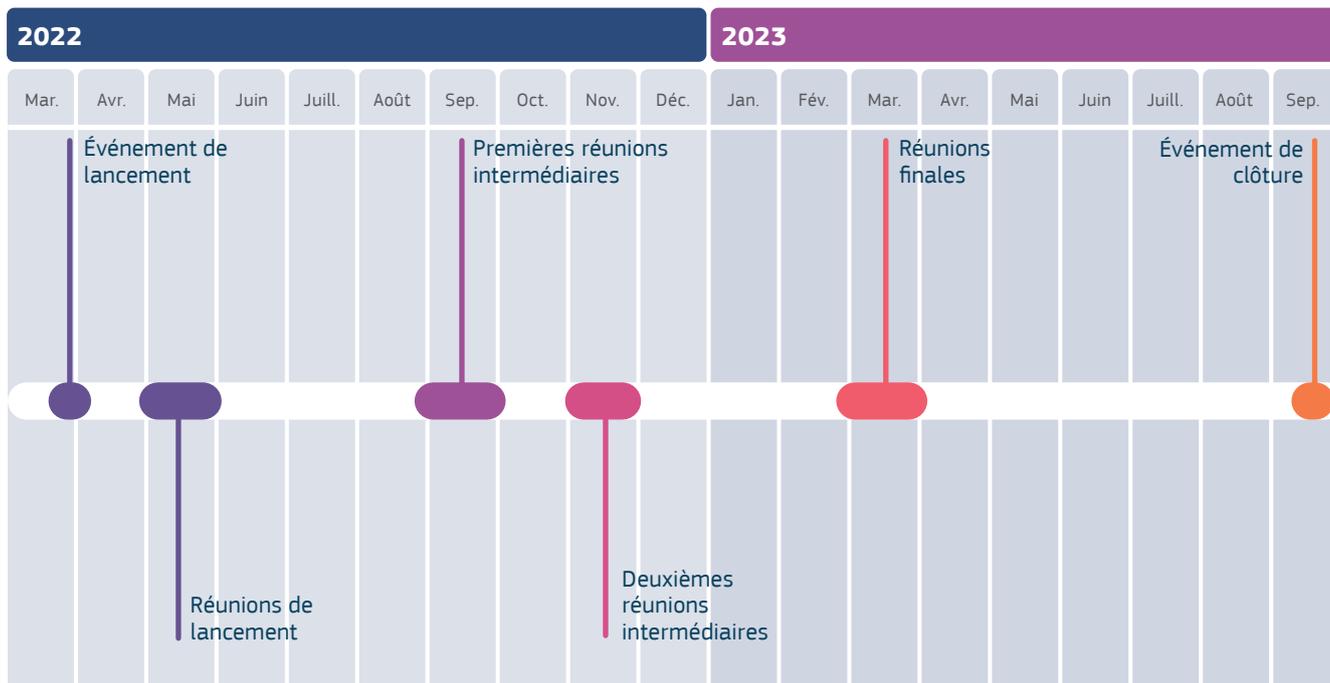
Les **activités spécifiques à un produit** testent différents types de produits qui peuvent présenter un risque pour les consommateurs. Les produits sont sélectionnés et collectés par les autorités de surveillance du marché participantes et sont examinés à l'aide d'un plan de test convenu d'un commun accord.



## Rôles et responsabilités



## 2. Plan de travail des activités horizontales



ÉLABORATION D'UN PLAN DE COMMUNICATION.	Activités de communication (communication interne sur Wiki, préparation de supports de communication externe).		
LANCEMENT	TRAVAIL SUR LE TERRAIN	RAPPORTS	COMMUNICATIONS EXTERNES
Recherche documentaire	Poursuite des recherches sur les sujets définis pendant les réunions de lancement	Réunions finales – présentation des résultats finaux	Lancement de la campagne de communication
Formulation des premières conclusions	Validation finale des approches des activités	Validation et discussion des leçons apprises	
Affinage des objectifs	Organisation des réunions intermédiaires, intégration des contributions	Rédaction des rapports finaux	
Réunions de lancement – affinage des approches	Finalisation des documents de travail/d'orientation et production d'outils de partage des connaissances	Diffusion	Évaluation de l'impact



## 3. Aperçu de l'approche des activités horizontales

0

### Processus pré-CASP

- La DG JUST a procédé à un exercice d'établissement des priorités pour sélectionner les sujets d'intérêt commun pour les autorités de surveillance du marché.
- Les activités horizontales du CASP2022 ont été sélectionnées lors d'une consultation organisée par la DG JUST et reflètent l'intérêt actuel pour la surveillance du marché en ligne, les méthodologies d'évaluation des risques, le renforcement de communication et les marchés de rue.

1

### Collecte et analyse des données

- Le contractant a recueilli les informations de base nécessaires à l'aide de divers outils, tels que des enquêtes, des entretiens et des recherches documentaires.
- Les résultats ont été analysés pour identifier les besoins, les lacunes et les défis.
- Les objectifs et le plan de travail du projet ont été affinés et partagés sur la plateforme Wiki interne, de même que les résultats de la recherche initiale.

2

### Réunions de lancement

- Les autorités de surveillance du marché participantes ont discuté des objectifs et des livrables lors de la réunion de lancement de chaque activité horizontale.
- L'approche a ensuite été affinée sur la base des résultats de la recherche documentaire et de la collecte de données.
- Après la réunion, les documents de travail ont été partagés sur la plateforme Wiki où les autorités de surveillance du marché ont eu la possibilité d'échanger leurs points de vue.

3

### Réunions intermédiaires

- Au cours de deux réunions intermédiaires, l'état d'avancement de chaque activité a été présenté et les autorités de surveillance du marché ont progressé dans la rédaction des différents documents d'orientation avec l'aide de l'expert de terrain concerné.
- En raison de la complexité du sujet, une troisième réunion intermédiaire a été organisée pour l'activité de surveillance du marché en ligne.

4

### Conclusions, recommandations et rapports

- Lors des réunions finales, les autorités de surveillance du marché ont validé la version finale des documents pertinents et ont discuté des leçons apprises et des perspectives possibles dans chaque activité horizontale.
- Des documents de travail/d'orientation et d'autres outils de partage des connaissances sont mis à la disposition de toutes les autorités afin d'aider ces dernières à mettre en pratique les enseignements tirés.

5

### Communications externes

Les activités de communication externe ont été lancées lors de l'événement de clôture, qui marque le début d'une campagne d'information paneuropéenne s'étalant sur deux à trois semaines.

### Outils

Des **rapports finaux** sont produits pour chaque activité horizontale et pour le projet CASP2022 dans son ensemble. Ils sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'UE, ainsi qu'en norvégien et en islandais, et ont été diffusés à toutes les autorités de surveillance du marché.

### Canaux

Le matériel de communication est diffusé en utilisant:

- [Le site web CASP de la CE](#)
- Les canaux de communication nationaux des autorités de surveillance du marché
- La presse pertinente et d'autres parties prenantes

## COMMISSION EUROPÉENNE

Directorate-General for Justice and Consumers  
Directorate Consumers  
Unit E.4 Product Safety and Rapid Alert System  
E-mail: [JUST-RAPEX@ec.europa.eu](mailto:JUST-RAPEX@ec.europa.eu)

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

### © Union européenne, 2023

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse [https://europa.eu/european-union/index\\_fr](https://europa.eu/european-union/index_fr)



Office des publications  
de l'Union européenne

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2023  
PDF ISBN 978-92-68-03610-5 doi: 10.2838/244571 DS-09-23-227-FR-N